

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2025

Délibération N°2025/24

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 087-218708105-20250625-DEL202524-DE

Nombre de membres :  
En exercice : ..... 14  
Présents : ..... 8  
Représentés : ..... 6  
Votants : ..... 14  
Exprimés : ..... 14  
Pour : ..... 14  
Contre : ..... 00  
Abstention : ..... 00

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

**Présents** : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, M. Gaëtan GOU MILLOUX, Mme Magalie FAUCHER.

**Absents représentés** : Mme Anne-Sophie UJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), M. Alain MAURIN (a donné pouvoir à M. Gaëtan GOU MILLOUX), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), Mme Elodie CHOQUET (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LAVERGNE), M. Robert DESBORDES (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX DE CREATION D'UNE CONTINUTE PIETONNE  
RUE CLAUDE MONET. LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération N°2024/27 en date du 25/09/2024, portant sur l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire pour les travaux de création d'une continuité piétonne rue Claude Monet,

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.),

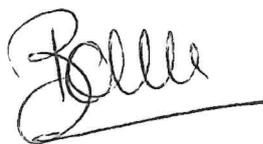
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises,
- Autorise le maire à lancer la consultation pour la réalisation du marché dans le cadre de la procédure adaptée,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués  
Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac le 27 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,  
Francis THOMASSON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.